



Évreux, le 16 mars 2017

Sécurisation des sites touristiques de Giverny : Signature d'une convention locale de coopération de sécurité

À la suite des événements que la France a connus en 2015, le ministre de l'Intérieur a souhaité renforcer les coopérations entre les acteurs publics et privés de la sécurité afin de mieux répondre à la demande de sécurité de nos concitoyens.

Dans cette optique, la circulaire ministérielle du 5 janvier 2016 a créé un nouvel outil, la convention locale de coopération de sécurité (CLCS), qui a pour objet, dans une zone délimitée regroupant diverses activités économiques de coordonner les interventions opérationnelles de l'ensemble des acteurs de sécurité (forces de l'ordre, mairie, sécurité privée...).

L'année 2016 a confirmé l'absolue nécessité de cette orientation. Ainsi, en raison de la forte affluence de touristes et de la pluralité des intervenants, l'inscription de la commune de Giverny dans cette démarche s'est avérée pertinente. Les réflexions en la matière ont été initiées par une évaluation de la délinquance et des troubles à la tranquillité publique. Le contexte national de menace terroriste a également été pris en compte. Sur le fondement de cette évaluation, l'État, la mairie de Giverny, le musée des impressionnistes et la Fondation Claude Monet se sont engagés dans une démarche partenariale visant à formaliser les conditions de la coopération de sécurité à Giverny.

Ce projet a abouti ce jour à l'occasion de la signature de la convention locale de coopération de sécurité de Giverny par Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, Hugues GALL, membre de l'Institut, président de la Fondation Claude Monet, Sébastien LECORNU, président du conseil d'administration du musée des impressionnistes, Claude LANDAIS, maire de Giverny et Emmanuel VALOT, colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure.

Dans cette première convention de ce type dans l'Eure, les signataires s'engagent à conjuguer leurs efforts pour prévenir et lutter efficacement contre toutes les formes de délinquance et mieux articuler leurs actions. Ceci implique, d'une part, la conception commune d'un dispositif de prévention (sensibilisation des acteurs aux problématiques de sûreté, formalisation d'un cadre de concertation régulière...), d'autre part, de permettre une meilleure intervention des acteurs.

La CLCS de Giverny fera l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation annuelle afin d'adapter son contenu aux évolutions des risques et de l'enrichir progressivement par les retours d'expérience de sa mise en œuvre.

À quelques jours de l'ouverture de la saison 2017, cet outil renforcera la sécurisation passive du deuxième site touristique de Normandie.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr